

Ordre des dentistes du Québec Assemblée générale annuelle des membres

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des dentistes du Québec tenue le lundi 29 mai 2017 à 8 h, à la salle 710A du Palais des congrès de Montréal.

1. Ouverture de l'assemblée par le président et vérification du quorum

Après vérification du quorum, le président, le Dr Barry Dolman, déclare l'assemblée ouverte à 8 h et remercie les membres de leur présence à l'assemblée.

2. Nomination d'un animateur des débats

Il est proposé par le Dr Guy Lafrance, appuyé par le Dr Serge Langlois, de nommer Me Daniel Lafortune à titre d'animateur des débats pour diriger la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la Dre Lise Turgeon, appuyée par le Dr Serge Langlois, d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mai 2016

Il est proposé par le Dr Denis Beauvais, appuyé par le Dr Pierre Tessier, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mai 2016, tel qu'il a été acheminé aux membres.

Adopté à l'unanimité.

5. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mai 2016

Ce point sera abordé au moment de traiter le point 8.

6. Présentation des états financiers de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2017

Me Daniel Lafortune invite M. Pierre Vallerand de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à présenter les états financiers vérifiés au 31 mars 2017.

M. Vallerand fait rapport de l'exercice d'audit effectué pour l'exercice financier 2016-2017. Il précise qu'il s'agit d'un rapport sans commentaire, tel qu'on peut en prendre connaissance dans le rapport distribué aux membres présents à cette assemblée.

Me Daniel Lafortune déclare les états financiers de l'Ordre des dentistes du Québec reçus pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

7. Nomination des auditeurs chargés d'auditer les livres et les comptes de l'Ordre des dentistes du Québec

Il est proposé par le Dr Éric Normandeau, appuyé par le Dr Robert Salois, de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur des opérations financières de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

8. Rapport du président

L'exercice 2016-2017 a été marqué par les diverses initiatives entreprises par l'Ordre des dentistes au chapitre de la communication.

En vertu de notre mission de protection du public, nous n'avons ménagé aucun effort lors de nos rencontres avec l'Office des professions en vue de faire progresser le dossier de la collaboration interprofessionnelle, notamment en nous appuyant sur les meilleurs modèles et normes de pratique.

Lors de ces travaux ayant pour but entre autres de trouver des solutions aux enjeux complexes liés aux soins pour les populations plus vulnérables, notre priorité a été de ne faire aucun compromis sur des questions telles que la protection du public, l'importance de la continuité des soins et la préservation du modèle de soins actuels, lequel a fait ses preuves.

Nous avons également poursuivi nos travaux au sein du comité mixte créé avec le Collège des médecins en vue de nous doter de guides de pratique communs et de renforcer le rôle que joue la santé dentaire dans la santé générale des individus.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration de l'Ordre ont entériné les changements que nous souhaitons apporter au mode de gouvernance de notre organisation. Ce dossier doit cependant suivre le processus de réforme des lois habilitantes en cours.

Le projet de loi 98 apportera des changements majeurs dans la gouvernance des ordres et nous vous tiendrons informés de ces changements. Ainsi, la contribution des membres nommés par l'Office des professions sera accrue et de nombreuses règles de reddition de compte seront ajoutées. L'ordre du jour des assemblées générales restera sensiblement le même, mis à part une consultation préalable des membres pour toute augmentation de la cotisation et pour la fixation de la rémunération des administrateurs.

Les médias sociaux, dont on ne commence qu'à voir les possibilités, sont un autre volet auquel nous consacrons notre attention. Nous devons nous assurer d'y diffuser de l'information pertinente, stratégique et basée sur des données probantes. Nous devons aussi sensibiliser les membres sur la conduite à adopter lorsqu'ils sont présents sur les réseaux sociaux.

Nos initiatives d'éducation du public se sont également poursuivies, avec un accent particulier mis cette année sur la prévention des maladies parodontales.

Une analyse des données liées au portail maboucheensante.com démontre que l'approche «drive-to-Web» mise en place il y a quelques années est devenue une référence au Québec lorsqu'il s'agit de fournir de l'information utile au public en matière de santé dentaire.

Nous comptons par ailleurs lancer une application mobile ODQ qui nous permettra de communiquer de façon sécurisée avec les dentistes et de répondre encore plus rapidement à leurs préoccupations relatives aux lignes de conduite et aux positions de l'Ordre.

Parmi les projets à surveiller, mentionnons l'utilisation novatrice des technologies mobiles et la mise en place d'une nouvelle architecture, qui permettront à l'Ordre d'être au premier plan lorsqu'il s'agit de jouer pleinement son rôle d'organisme de réglementation et de faciliter l'accès aux soins. Un projet pilote de formation en ligne sera lancé à l'automne, et nous avons très hâte de voir le résultat.

Notre profession évolue rapidement, et ce, tant en ce qui concerne la fourniture des soins que dans notre façon d'interagir les uns avec les autres. La multiplication des recherches liées à la santé dentaire et au traitement des maladies ainsi que l'évolution des technologies ne peuvent que faciliter l'accès à des soins de qualité.

L'équipe dentaire aura certainement à s'adapter à cette nouvelle réalité, ce qui exigera de mettre à jour les modèles d'enseignement et de se pencher sur la question de la mobilité accrue des professionnels.

À titre d'organisme de réglementation, l'Ordre des dentistes doit s'assurer de garder une longueur d'avance dans tous les secteurs inhérents à son mandat de protection du public.

Malgré tous nos efforts, nous constatons cependant que la lenteur des réformes législatives constitue le principal frein à l'amélioration de la qualité des soins, tout comme l'absence de volonté politique, sans égard au parti au pouvoir, de s'engager dans la fluoration de l'eau de consommation à l'échelle du Québec, une mesure de prévention de la carie simple et peu coûteuse que nous réclamons depuis longtemps. Nous redoublerons nos efforts et verrons à nous associer avec le Collège des médecins dans ce dossier qui ne peut que connaître un dénouement favorable.

Dans le dossier de la modernisation, l'Ordre des dentistes a fait part il y a plus d'un an de sa position à la suite de la publication de la position dite finale de l'Office des professions sur la question. Depuis cette date, de nombreuses discussions entre les ordres ont été tentées. En octobre dernier, l'Office a fait appel à un médiateur pour essayer de rapprocher les ordres.

Lors de ces travaux qui achèvent, l'Ordre des dentistes a soutenu ses positions telles que diffusées aux membres en février 2016. Le plus difficile sera de mettre en œuvre une réforme comprise par tous de la même façon. L'Ordre ne ménagera aucun effort pour informer ses membres.

Le concept de l'ordonnance introduit dans la réforme légale sera balisé. Vous devrez être rigoureux dans son application. La vice-présidente de l'Office des professions, dont le mandat se termine à l'automne, veut finaliser la proposition qu'elle soumettra au ministre de la Justice au cours de l'été.

Nous vous rappelons que la position de l'Ordre des dentistes peut être consultée dans la section Membres de notre site Web. En gros, des activités de prévention pourront être

réalisées par les hygiénistes dentaires en toute autonomie, mais il nous reste à les encadrer par un guide d'exercice précis. Ces activités incluent le détartrage supra et sous-gingival, lorsque fait à des fins purement préventives, et le scellement des puits et sillons.

Pour les denturologistes, l'Ordre des dentistes plaide pour permettre des prothèses amovibles par le patient seulement et que ces dernières, lorsque faites sur implants, le soient sur l'ordonnance d'un dentiste, dans la mesure où toute action sera à caractère non invasif. Le marché de l'implantologie doit être contrôlé au bénéfice de nos patients. Un diagnostic prothétique doit être posé par un dentiste compétent, et non par un autre professionnel.

La question du traitement de l'apnée du sommeil et du ronflement est également un souci. Les denturologistes prétendent pouvoir traiter le ronflement sur prescription d'un médecin. Or, ce n'est pas le cas et nous avons l'appui du Collège pour défendre ce dossier.

Par ailleurs, et dans la même veine, nous souhaitons que le dossier des assistantes se règle également par une adoption réglementaire d'actes permis.

Je tiens à souligner publiquement le travail exceptionnel de notre syndic, de notre directeur des services professionnels et des membres de leur équipe qui, au quotidien, travaillent afin d'assurer au public une protection constante. Dans un univers changeant, leur tâche est complexe et les défis, importants, tant d'un point de vue des comportements que des technologies. Leur vigilance est essentielle au maintien de la réputation de l'Ordre et de la profession. Les équipes se renouvellent et elles ont tout mon appui. Merci aux dentistes qui s'impliquent pour le bien de tous.

Je termine en soulignant le travail et la collaboration de la direction générale de l'Ordre, des directeurs, de tout le personnel, des administrateurs et des bénévoles dans l'accomplissement de notre mandat. Je tiens à les remercier sincèrement.

L'équipe des administrateurs se renouvelle également à mon grand bonheur. Je crois en une gouvernance qui se renouvelle. J'y travaille depuis mon élection avec de très bons résultats et j'en suis fier.

9. Cotisation 2017-2018

9.1 Montant de la cotisation

M^e Caroline Daoust informe les membres de l'assemblée que pour l'exercice financier 2017-2018, il n'y aura aucune proposition d'augmentation du montant de la cotisation. Il est toutefois recommandé d'augmenter la cotisation des membres inscrits aux cycles supérieurs des facultés de médecine dentaire.

***Cotisation pour les membres étudiants,
post gradués en médecine dentaire,
inscrits dans une faculté de médecine dentaire du Québec
et pour les résidents inscrits dans des programmes multidisciplinaires
offerts par un établissement d'enseignement agréé du Québec
seulement et dont les activités sont limitées à celles faites
dans le cadre de leurs études***

ATTENDU QUE la cotisation réduite aux étudiants inscrits aux cycles supérieurs des facultés de médecine dentaire du Québec et limitant ses activités professionnelles à ces études n'a pas fait l'objet d'augmentation depuis mars 2003;

ATTENDU QUE depuis 2003, la cotisation est de 175 \$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification et du comité exécutif d'augmenter de 25 \$ ladite cotisation;

Il est proposé par le Dr Marc Robert, appuyé par le Dr Peter White, que l'assemblée générale approuve la majoration de la cotisation annuelle de 25 \$, et ainsi passer à 200 \$ pour les membres inscrits aux programmes universitaires des 2e et 3e cycles dans une faculté de médecine dentaire au Québec ou à un programme de résidence multidisciplinaire et limitant ses activités professionnelles à celles effectuées à l'intérieur de ces programmes.

Adoptée à l'unanimité.

10. Questions et information

La Dre Hélène Paquet demande si les surplus qu'on peut voir dans les états financiers en regard des communications sont les sommes issues de l'augmentation de la cotisation, qui avait été demandée afin de faire de la publicité, et qui n'ont pas été dépensées. Le Dr Barry Dolman précise que le conseil d'administration réfléchit à la meilleure façon de dépenser les sommes pour la prochaine année et rappelle que les sommes devront être investies en accord avec le mandat de protection du public de l'Ordre.

Le Dr Christopher W. Herten-Greaven souhaite savoir si les employés compensent les heures de travail pour leur permettre de terminer à 12 h le vendredi durant l'été. Me Caroline Daoust confirme que le nombre d'heures travaillées par les employés n'a pas changé, mais que l'horaire des journées de travail a simplement été modifié.

En lien avec la proposition de l'Office concernant le champ de pratique des denturologistes, le Dr Nicolas Lafrance se demande comment l'Ordre fera pour préserver la protection du public, si les denturologistes posent des restaurations fixes sur des prothèses partielles amovibles. Le Dr Barry Dolman rappelle que la description de ce qu'est « amovible » n'est pas balisée et que c'est ce qui conduit à des problèmes d'interprétation. L'Office doit prendre position afin de permettre à l'Ordre d'aller défendre son point de vue scientifique en commission parlementaire.

La Dre Marie-Josée Pilon, présidente de l'Association des dentistes pédiatriques, souhaite aborder la problématique des frais accessoires liés à l'utilisation du protoxyde d'azote et de la sédation orale. Depuis le 26 janvier dernier, les changements au régime de santé publique ont eu comme conséquence que le seul recours disponible pour traiter les enfants ayant des problématiques particulières est de les traiter en anesthésie générale. Le Dr Barry Dolman est très au fait du dossier et partage ces préoccupations sur ce problème. Des rencontres ont eu lieu avec les instances du Ministère. L'Ordre ne relâchera pas la pression sur le Ministère tant que cette situation ne sera pas réglée.

Le Dr Maxime Charette souhaiterait que le site Web de l'Ordre soit optimisé pour faciliter l'utilisation à partir d'un téléphone intelligent. Le Dr Barry Dolman confirme que la modernisation des technologies informatiques est une des priorités de l'Ordre. L'Ordre travaille sur la création d'une application mobile qui devrait être lancée en 2018.

Levée de l'assemblée

Le président remercie tous les membres pour leur participation. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 59.

Président

Secrétaire